

Maintenant, M. l'Orateur, je ne sais pas si les chemins de fer le Grand-Tronc, le Pacifique Canadien et le Canada Méridional partagent complètement les vues de l'honorable ministre. Je ne sais pas de quoi consisterait une grande partie du trafic de ces voies ferrées si la politique de non-intercourse avait été adoptée. Je ne sais pas quel trafic se serait rendu jusqu'aux villes dont l'honorable ministre a parlé si aucun trafic américain n'avait passé par le Canada. Je ne veux pas, M. l'Orateur, discuter cette question, parce qu'elle ne se rattache que de loin à la question qui nous occupe. L'honorable ministre ajoutait :

Cette politique (la politique qui menaçait de représailles) n'a besoin que d'être poussée un peu plus loin pour faire comprendre au gouvernement de Sa Majesté qu'il doit au Canada, et se doit à lui-même, vu qu'il est celui du pays que le Canada est heureux de servir, de répondre à cette politique de non-intercourse par une manière si différente de traiter le grain des Etats-Unis et le grain cultivé au Canada, qu'elle ranimera les industries de ce pays, surtout l'industrie agricole, au point d'opérer des changements merveilleux dans le Dominion.

M. l'Orateur, l'honorable monsieur a menacé le gouvernement des Etats-Unis et le peuple des Etats-Unis, non seulement d'une politique de représailles de la part du Canada, mais d'une politique de représailles de la part même de la Grande-Bretagne. L'honorable député était-il autorisé à faire cette menace ? A-t-il eu quelque communication de la part du gouvernement de lord Salisbury lui déclarant que si les Etats-Unis adoptaient une politique de distinction telle que celle qu'ils menacent d'adopter ici—

Sir CHARLES TUPPER : Si l'honorable veut lire le passage qui précède celui qu'il a lu, il verra qu'il n'en est pas ainsi qu'il l'a compris. J'ai donné mes raisons.

M. MILLS (Bothwell) : Oui, il a donné ses raisons, mais il a dit à la Chambre et au pays que si les Etats-Unis adoptaient une semblable politique, le gouvernement du Royaume-Uni userait de représailles.

Sir CHARLES TUPPER : Je n'ai pas dit cela, et l'honorable député verra que je ne l'ai pas dit quand il lira tout le passage en entier.

M. MILLS (Bothwell) : J'en ai lu assez pour montrer—

Sir CHARLES TUPPER : Vous avez tronqué le passage de manière à lui faire dire ce que je n'avais pas dit.

M. MILLS (Bothwell) : J'ai lu ce que j'ai ici. Si l'honorable monsieur veut envoyer chercher les *Débats* je suis prêt à le lire. Je dis que ni le commencement ni la fin, ni le milieu, ni aucune partie de son discours peut altérer la déclaration qu'il a faite ici, et je voudrais savoir si Son Excellence le gouverneur général a reçu quelque communication de l'autre côté de l'océan relativement à cette matière. J'aimerais savoir d'après quelle autorité l'honorable député a menacé la grande république du sud de l'indignation et de la colère du gouvernement du Royaume-Uni.

L'honorable député aimait à faire résonner de grandes phrases, et il peut avoir cru après son retour du Royaume-Uni qu'il avait quelque chose à faire avec le gouvernement de ce grand pays aussi bien qu'avec le gouvernement du Canada. J'oserais dire que l'honorable monsieur n'était pas autorisé à faire cette déclaration. J'oserais dire qu'il n'était pas autorisé à exprimer un semblable espoir ou de faire une semblable menace. Nous savons que les vues que l'honorable monsieur a exprimées dans ce passage sont des vues aussi étrangères qu'elles le peuvent être à celles entretenues par n'importe quel homme politique de quelque importance, à quelque parti politique qu'il appartienne dans le Royaume-Uni.

Et puis, M. l'Orateur, l'honorable monsieur nous a dit la conséquence de la politique que lui et ses collègues ont suivie. Quel état de choses a-t-il trouvé à Washington ? Il a dit dans le cours de ce débat :

Hier, nous nous trouvions face à face avec un bill de non-relations, appuyé par l'action réunie du Sénat et de la Chambre des représentants.

M. MILLS (Bothwell)

appuyé par presque toute la presse, républicaine ou démocrate, des Etats, appuyé à quelques exceptions près par un peuple préjugé, irrité et exaspéré, un peuple de soixante millions d'âmes qui vit au sud de notre frontière.

Telle est la cause dans son état actuel, et je demande à l'honorable monsieur de contraster ce qu'il a dit il y a douze mois avec ce qu'il a dit ici la semaine dernière. Je demande à l'honorable monsieur de contraster la politique qu'il annonça il y a douze mois avec celle qu'il préconise aujourd'hui. Je félicite l'honorable monsieur de ses progrès, Je le félicite des progrès qu'il a forcés son chef et ses collègues de faire sur cette question.

M. l'Orateur, l'an dernier, le ministre des finances a déclaré qu'il marcherait côte à côte avec le ministre de la justice et le ministre de la marine et des pêcheries; aujourd'hui, dans ce paragraphe que j'ai lu l'honorable monsieur ne marche ni avec ses collègues ni avec M. Phelps. M. Phelps a dit que la politique du Canada relativement à ses pêcheries et à ses règlements de douane, était barbare, dure, inhospitalière, contraire au droit commun, contraire à la justice commune, et qu'elle produisait un tel état d'irritation de l'autre côté de la frontière, que tout désireux que puissent être le président et ses ministres d'entamer des négociations avec le Canada, l'exaspération était telle qu'il était tout à fait impossible de les poursuivre avec succès. Telle a été l'exaspération produite il y a douze mois par la politique du gouvernement. Et que dit maintenant le ministre des finances sur cette question ? Permettez-moi de lire quelques-unes des observations qu'a faites l'honorable monsieur dans son discours.

Voici comment il s'est exprimé :

Mais que pensait-on du Canada si un navire des Etats-Unis chargé de maquereau ou de poisson de n'importe quelle espèce, était poussé par la tempête et peut-être sur le point de sombrer, se voyait forcé de se réfugier dans un port canadien, et si au lieu de lui permettre de transborder sa cargaison ou de la vendre en payant les droits d'entrée dans un chantier de navires pour y subir des réparations, nous lui disions : Non, il vous faut jeter par-dessus bord toute votre cargaison, parce que nous trouvons qu'il ne vous est pas permis d'apporter votre poisson au Canada sous le traité de 1818 ?

Voilà, M. l'Orateur, la question telle que posée par l'honorable monsieur. Je le demande, est-il un seul des honorables députés de l'opposition qui ait prononcé un blâme plus sévère contre les collègues du ministre des finances que l'honorable monsieur l'a fait lui-même. C'est justement de cela que l'on s'est plaint dans le cas de l'*Eliza A. Thomas*. Le ministre de la marine se justifie en disant : Telles sont les dispositions du traité de 1818, et le ministre justifie les dispositions du traité qui nous est actuellement soumis en disant : Que ces dispositions sont justes et équitables et qu'il aurait été dure et égoïste d'appliquer des principes différents, que ça aurait été contraire au principe de la justice naturelle.

M. l'Orateur, il n'est pas besoin de traité pour permettre au peuple de ce pays de se conduire selon les principes de la justice naturelle. Nous n'avons pas besoin de nous lier par un document formel pour que nous agissions d'après les principes de l'humanité et du bon sens. Nous n'avons pas eu besoin de nous lier par un traité pour dire au peuple américain que si un navire fait naufrage sur nos côtes, sa cargaison peut être sauvée, son poisson peut être mis à bord d'un autre navire ou à bord d'un wagon de chemin de fer et expédié dans la république voisine. La chose était tout aussi possible sans un traité qu'avec un traité, et c'est grâce à ces règlements inhumains et impuissants édictés par les honorables messieurs de la droite qu'est survenu cet état de choses.

M. l'Orateur, il est une chose très extraordinaire en rapport avec ces négociations. L'article 10 du traité déclare que les pêcheurs des Etats-Unis pourront entrer dans nos havres, qu'ils pourront transborder leur poisson sous certaines conditions, qu'ils pourront acheter certaines provisions et ce sans faire rapport à la douane, la chose se répé-